

## Revalorisation de la carrière des ingénieurs de l'État :

### Pas acceptable en l'état !

Publié par le SNPTES – Alain Halère, secrétaire général adjoint

Mercredi 20 juillet 2016, Éric Giraudet secrétaire national du SNPTES a participé à une réunion, organisée par le ministère de la fonction publique, relative à la revalorisation de la carrière de certains corps d'ingénieurs de l'État. Il s'agit essentiellement de corps constitués de deux grades qui passeront notamment à trois grades, grâce à la création d'un grade à accès fonctionnel (GRAF). Les corps concernés sont, pour la plupart, des corps homologues à celui des ingénieurs d'études. Il s'agit des corps des :

- ingénieurs des travaux de la météorologie ;
- ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État ;
- ingénieurs de l'industrie et des mines ;
- ingénieurs d'études et de fabrications ;
- ingénieurs des travaux publics de l'État ;
- ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

Les corps d'ingénieurs du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) n'étaient pas concernés par ce groupe de travail. Pour ces derniers, c'est leur ministère de tutelle qui sera maître d'œuvre. Néanmoins, il est fort probable que les propositions qui seront présentées, à l'automne, pour le corps des ingénieurs d'études, soient assez similaires puisque, selon la DGRH du MENESR : « ces négociations devront respecter un cadre imposé par la fonction publique ».

Le SNPTES met en garde le ministère qui pourrait être tenté d'appliquer exactement les mêmes grilles aux corps des ingénieurs d'études. Il ne serait pas acceptable que les déroulements de carrière des ingénieurs d'études soient moins favorables que ceux actés pour le corps des attachés d'administration de l'État. Le SNPTES sera également très attentif aux règles de reclassement qui seront proposées, puisque contrairement aux corps d'ingénieurs cités ci-dessus, le corps des ingénieurs d'études est déjà constitué de trois grades. Pour mémoire, en 2005, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche avait volontairement exclu les ingénieurs d'études de la réforme de la catégorie A, mise en œuvre par la fonction publique, alors que plusieurs corps d'ingénieurs et d'attachés avaient pu profiter des effets positifs de la réduction du nombre de grades (passage de 3 à 2 grades). À l'époque le SNPTES avait d'ailleurs lancé une pétition dont le titre reste malheureusement d'actualité : « Les ingénieurs d'études de la recherche et de l'enseignement supérieur ne doivent pas être les parias des corps d'ingénieurs fonctionnaires de l'État. »

Dans le cadre des négociations qui vont démarrer, le SNPTES rappelle les revendications qu'il a formulées dans un [précédent communiqué \(http://www.snptes.fr/Amelioration-des-carrieres-Les-26.html\)](http://www.snptes.fr/Amelioration-des-carrieres-Les-26.html).

**Pour le SNPTES, les corps d'ingénieurs du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ne doivent plus être des corps atypiques. Les carrières de l'ensemble des corps de catégorie A et A+ de la fonction publique doivent être alignées par le haut et les corps dits « de petit A » comme les corps des assistants ingénieurs doivent être intégrés dans les corps supérieurs.**

Choisy-le-Roi, le 30 août 2016